ZONZA
SANTA
LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 26 février 2024 à 18 heures.
En la Maire annexe de SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance sera diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Fonctionnement de l'Assemblée (information).

- Remplacement d'un conseiller municipal suite à démission.

Administration générale.

- Motion de soutien à la résolution de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca dans le cadre de la réforme institutionnelle de la Corse.

- Modification des délégués de la représentation communale au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de Corse du Sud (SDE2A).

-Transfert de l'exercice de la compétence " infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Électriques ou hybrides rechargeables " (IRVE)au SDE2A.

Finances - Budget communal - Fiscalité

-Subventions aux associations: convention d'objectifs 2024 et attribution de subvention à la MJC de Zonza par anticipation au vote du budget 2024.

Ressources humaines

-Création de postes d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025 pour les structures de petite enfance.

-Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2024.

-Convention de prestation de services avec un médecin généraliste pour l'exercice d'une vacation dans les structures de petite enfance de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Communication - Médias

-Publication du bulletin municipal : demande de subvention de fonctionnement au titre du Fonds de Soutien aux l'4édias d'lnformation Sociale de Proximité (FSMISP).

Tourisme

-Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme de Zonza / Santa Lucia di Portivechju en catégorie l.

Culture – Patrimoine

-Création d'un livre patrimonial sur la commune de Zonza : délibération rectificative suite à une erreur matérielle (délibération n°2023 -109 du 09/11/2023).

-Musée de la Résistance corse de Zonza: autorisation de conventionnement avec d'autres communes corses pour établir des partenariats de collaboration et d'échanges.

-Création et diffusion de podcasts pour le Musée de la Résistance corse de Zonza: approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

-Autorisation et modalités de prise en charge des frais de transport et d'hébergement d'intervenants extérieurs à l'occasion d'événements publics organisés par la commune.

-Edition d'un livre sur la participation des corses à la Libération de la France et de l'Europe de 1943 à 1945 : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Acquisition d'équipements et de matériels

-Acquisition de véhicules et d'équipements de déneigement : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Aménagement du territoire : projets et travaux

- Extension de l'école de Zonza: actualisation de la réévaluation du projet, modification du plan de financement et nouvelle demande de subvention.

-Réhabilitation d'un bâtiment communal à destination de locaux administratifs (office municipal de tourisme): actualisation de la réévaluation du projet, du plan de financement et nouvelles demandes de subventions.

-Travaux de rénovation énergétique de la crèche de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

- lnformation du conseil municipal concernant la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2023.

A 18 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents(14) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, , Lisa BARTOLI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Francis GIANNI, Marina MILLET, Christelle PRIETTO, Christian PIU, Antoine CARLI, Jacky BARTOLI, Jeannine MAESTRATI.

Représentés (6): Vincent LUCCHINACCI, Paul André COLOMBANI, Mathilde FEDI, Anthony MUZY, Danielle PELLEGRINI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT.

Absents(3) : Dominique PIETRI, Dominique GERONIMI, Elise BARLAM.

Secrétaire de séances : Lisa BARTOLI.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement de l'Assemblée (information).

Remplacement d'un conseiller municipal suite à démission.

Le Maire annonce : « Une démission du conseil municipal suite à une prise de fonction à Montréal au Canada. Donc…

Nice le 13 février. Monsieur le Maire, c'est avec grand regret que je vous informe et que je vous adresse donc ma lettre de démission du conseil municipal de notre village auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je suis en effet amené à exercer de nouvelles fonctions professionnelles dans la ville de Montréal, au Canada. La distance ne me permettra pas d'investir pleinement aux travaux de votre conseil. Je suis heureux néanmoins d'avoir pu participer à la réflexion de votre programme électoral et d'avoir vu sa mise en pratique, déjà bien avancée.

Voilà donc. Lisandru que je tiens à saluer. Il y a beaucoup contribué au moment de l'élaboration du programme de Pà Cambia. Je tiens à le dire, qui malgré la distance, nous a beaucoup accompagné aussi de son expertise sur les systèmes d'information géographique je dirais, les systèmes patronymiques aussi, sur la question de l'adressage et autres. Donc voilà, il était plus raisonnable pour lui et pour nous en tout cas qu'il puisse continuer je dirais sa vie professionnelle qui le pousse à être maintenant à Montréal, une très belle promotion, ce qui est très bien pour la commune aussi. Et donc voilà, on lui assure toute notre amitié et notre affection et lui souhaitons bonne chance dans ces nouvelles fonctions à l'université de Montréal, ce qui donne aussi l'occasion de souhaiter une bienvenue au conseil municipal, à Jeannine Maestrati, qui est juste après Lisandru dans l'ordre du tableau des élus de Pa Cambia. Moi, je suis très content que Jeannine puisse intégrer le conseil municipal. Je pense que vous avez tous pu assister, je dirais, à la grande efficacité qui a été mise en œuvre dans la création de la MJC, notamment pour ne citer qu'elle dans une période extrêmement difficile, en période covid où on a vu quand même une structure qui aujourd'hui a un rayonnement au niveau de la commune, mais aussi au niveau de l'Alta Rocca. Donc je prendrai un arrêté pour conforter vraiment Jeannine dans cette délégation, puisqu'elle qu'elle aura évidemment la délégation culture. Voilà Jeannine bienvenue, pour nous c'est habituel parce que bien que ce ne soit pas une élue, on se voyait tout le temps, on a travaillé ensemble. Aujourd'hui tu es à cette place-là, évidemment bien mérité ».

Administration générale.

Motion de soutien à la résolution de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca dans le cadre de la réforme institutionnelle de la Corse.

Le Maire : « La communauté des communes de l'Alta Rocca a pris une résolution c'était au mois de décembre, je vais vous l'exposer. Dans le cadre d'une discussion engagée avec le Gouvernement sur la réforme institutionnelle de la Corse et des nécessaires contributions sollicitées. La communauté des communes de l'Alta Rocca a souhaité présenter son projet dans lequel sont envisagés les enjeux, les objectifs, les moyens et les infrastructures indispensables à la mise en œuvre d'une stratégie du développement territorial.

Celui-ci est notamment axé sur la réalisation de projets structurants déclinés dans le plan d'aménagement ou du développement durable autour des enjeux majeurs que sont la maîtrise des ressources en énergie et en eau, la réduction, la valorisation et la gestion des déchets, l'aménagement du territoire et la structuration des réseaux et des mobilités et la mise en valeur de la culture et du patrimoine social. Considérant que la réforme institutionnelle actuellement envisagée ne peut se conduire sans consulter, impliquer et associer les territoires et les institutions du bloc communal, notamment des intercommunalités, qui considérant que les termes de la résolution de la communauté des communes de l'Alta Rocca, explicités, détaillés et annexés à la présente en découle à participer aux réunions de travail qui doivent être engagées à ce que la réforme envisagée apporte un allégement des procédures de reprise des compétences par les intercommunalités, une clarification et une organisation des compétences adaptées aux besoins des territoires. La consultation du bloc communal pour l'élaboration des différents schémas programmatiques régionaux. L'élaboration systématique de documents de planification territorialisés de développement. La prise en compte des documents de planification et des schémas directeurs élaborés à l'échelle territoriale. L'exercice d'un pouvoir normatif corrélé aux compétences propres des acteurs du territoire. L'obtention d'un statut ou un système dérogatoire durant une phase de transition permettant de réaliser l'indispensable mise à niveau des infrastructures d'utilité publique. La possibilité de créer une fiscalité propre et assise sur des ressources locales ou des moyens dédiés et pérennes pour la mise en œuvre des politiques publiques territorialisées, des outils de coordination, des politiques publiques efficients et une meilleure représentativité territoriale des instances régionales. Voilà cette motion qui a été votée à l'unanimité à l'interco. L'ensemble des communes devrait également voter cette motion là ce que je vous propose aujourd'hui. On souhaite en tout cas que la communauté des communes, qu'un travail de commission aussi, soit mis en œuvre pour détailler les grands axes de la résolution afin d'aboutir sur un projet opérationnel, parce qu'on a le plus besoin d'opérationnalité aujourd'hui qu'autre chose et un document de planification. Voilà ce que je peux vous dire de cette motion que nous avons défendu à la Chambre des territoires. Je vous rappelle que votre serviteur est également votre présentation à la chambre des territoires, ainsi que le président Marcellesi. Donc, cette motion a été présentée et aussi défendue à la chambre des territoires. Il semblerait qu'elle fasse école puisque la CAB maintenant aussi annonce, je ne dirais pas sa résolution mais son propre projet. Et il est important que l'ensemble des interco de Corse aujourd'hui emboîtent le pas de ce que vient de faire l'interco de l'Alta Rocca qui est à mon avis novateur et est plutôt encourageant. L'intérêt pour la commune se situe très clairement, je dirais, des enjeux majeurs comme le barrage du Cavo, notamment les retenues collinaires et d'autres structures qui sont d'importance. Je crois fermement que cette motion est une belle choses et je vous demande donc de l'adopter. Des questions ? ».

A.Carli : « Moi je ne voterai pas cette motion étant donné qu'on a déjà voté au conseil communautaire d'une part, qu'elle est déjà arrivée à la CDC, je ne vois pas l'utilité d'une telle motion, si ce n'est que se confirmer puisqu'ici il y a quand même pas mal de conseillers communautaires. Donc, on se soutient. Voilà pourquoi je m'abstiendrai ».

Le Maire : « C'était une façon pour moi surtout de la présenter au conseil municipal et c'est bien aussi que redescende un peu du conseil communautaire. Il y a des choses qui sont fortes, mais je comprends tout à fait la position. Qui est pour soutenir cette motion ? ».

Adoptée par 17 voix pour et 3 abstentions.

Modification des délégués de la représentation communale au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de Corse du Sud (SDE2A).

Le Maire : « C'est une modification du tableau par rapport à Anthony MUZY actuellement titulaire et qui va être remplacé par Marie-Thérèse Baranowsky qui est donc ma suppléante. Donc en fait c'est un switch. M. Muzy devient mon suppléant et Mme Baranowsky devient membre titulaire du SDE2A. Donc Marie-Thé, bien que suppléante depuis maintenant le début de la mandature, a assuré, je dirais, de sa présence par son travail et son intervention la représentation de la commune au syndicat d'électrification, elle vit à Ajaccio aussi, donc ça lui permet de s'y rendre aussi souvent que nécessaire. Et Anthony Muzy c'est un secret pour personne est moins disponible pour être présent à Ajaccio. Donc on a on a décidé que Marie Thé avec son accord puisse être maintenant titulaire d'autant qu'elle a pris de nouvelles fonctions au sein du SDE2A, puisque maintenant elle a été élue au bureau ce qui renforce encore la présence de la commune dans cette institution et donc étant mieux placée aujourd'hui qu'Anthony pour faire ce travail. On est tout à fait heureux de faire cette modification et je te remercie pour ton implication, tout le travail que tu fais Marie Thé, je tiens à le dire parce que j'ai la chance d'avoir une équipe de personnes qui sont très impliquées ce qui nous permet de démultiplier et d'être efficace, je crois, en tout cas dans toutes les instances, je dirais, en dehors de la commune ».

MT Baranowsky : « Merci monsieur le maire ».

Adoptée à l'unanimité.

Transfert de l'exercice de la compétence " infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Électriques ou hybrides rechargeables " (IRVE) au SDE2A.

Le Maire : « Donc aujourd'hui le marché est en train d'évoluer et notamment celui des voitures électriques. Le développement des véhicules propres et la mobilité électrique en particulier. C'est un axe extrêmement important dans les politiques publiques qui sont menées par les collectivités pour réduire la dépendance énergétique aux produits pétroliers et limiter les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Donc, la loi prévoit pour les communes compétente en matière de développement d'infrastructures, de pouvoir transférer cette compétence aux syndicats d'énergie et aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité. C'est une proposition qui a été faite par le SDE2A qui lui est maintenant armé pour ça. Fort de cette reconnaissance et par souci de garantir un développement équilibré, parce que le sujet aussi, c'est d'avoir quelque chose d'assez homogène sur l'ensemble du territoire, le syndicat d'énergie de la Corse du Sud s'est doté de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques et propose donc, à l'issue de ce transfert que la commune pour commencer, soit équipée de trois bornes qui seront installées sur notre territoire assez rapidement d'ailleurs, une au centre de Zonza et deux sur Sainte Lucie de Porto Vecchio. Voilà, donc c'est une compétence qu'on ne conservera pas, qu'on transfert à SDE2A qui à mon avis sait faire aussi, c'est son métier. Je fais confiance au syndicat pour pouvoir faire un maillage pertinent sur l'ensemble du territoire de la Corse du sud. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça? ».

Adoptée à l'unanimité.

Finances - Budget communal - Fiscalité

Subventions aux associations: convention d'objectifs 2024 et attribution de subvention à la MJC de Zonza par anticipation au vote du budget 2024.

Le Maire : « La MJC, aujourd'hui, dans le cadre de sa politique culturelle et sportive en faveur de la population de la commune, a un partenariat, vous le savez. Donc on est maintenant la dernière MJC de Corse, la dernière puisqu'il y en a plus. Aujourd'hui, elle dispose de toutes les autorisations requises. J'ai pu assister à son assemblée générale, à la présentation de ses comptes encadrés par le commissaire aux comptes et donc au regard des documents produits, notamment le rapport moral et financier certifié il convient donc de procéder au renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens ainsi qu'à l'attribution d'une subvention de 25 000 €, une subvention constante. Je rappelle que cette subvention publique ne représente qu'un huitième c'est ça? Puisque vous êtes à plus de mémoire, de 202 000 €, j'ai vu passer de produit de fonctionnement. Bravo! Avec une très belle aide de la CDC, on va le dire et de la communauté des communes de l'Alta Rocca et aussi beaucoup de produits que vous avez été chercher vous-même et bien ça c'est une excellente chose en tout cas, c'est de la bonne gestion. A titre d'information, la MJC compte 40 ateliers quand même, 430 adhérents et 510 personnes qui pratiquent une activité. Il y a deux emplois à plein temps aujourd'hui, deux emplois à temps partiel et 25 auto-entrepreneurs qui interviennent de façon régulière. C'est une belle réussite. Donc on fait un peu d'anticipation pour faciliter aussi vous, vos problématiques de trésorerie. Je suis très content de pouvoir le faire dans ce sens. Merci pour votre sérieux, merci à l'association qui se développe aujourd'hui aussi sur le terrain du handicap, qui apporte des réponses qui n'existaient pas sur la commune. Voilà donc qui est pour ?
Madame MAESTRATI ne participe pas au vote ».

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Création de postes d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025 pour les structures de petite enfance.

Le Maire : « On a une crèche qui aujourd'hui fonctionne plutôt bien, voire très bien qui est citée en exemple d'ailleurs, on doit le dire, qui participe aux ateliers. C'est unique aussi, très dynamique, pilote donc on est plutôt heureux de voir que Le service fonctionne Plutôt bien. Maintenant. C'est le service qui est contraignant aussi pour les collectivités parce qu'il faut du personnel évidemment qualifié, et notre but est toujours d'anticiper de façon à avoir un vivier de personnes disponibles, parce que sinon, vous ne pourrez pas fonctionner en cas d'absence ou autre, on ne pourrait pas remplacer. Et ça peut permettre aussi d'être un endroit puisqu'il est assez exemplaire dans sa démarche et dans son professionnalisme. L'occasion pour des jeunes qui font le choix de pouvoir s'orienter vers ces métiers là et apprendre dans un cadre à la fois sécurisé mais aussi exemplaire. Donc le recours au recrutement d'apprentis, c'est un mode de recrutement qui permet de faire bénéficier les jeunes, donc de 14 à 26 ans, d'une formation en alternance, ils sont un peu en entreprise et à l'école. En contrepartie, l'employeur est déchargé des charges sociales patronales. Donc la délibération que je vous propose ne veut pas évidemment un recrutement automatique. Il s'agit simplement d'une création de postes afin d'effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge des frais de formation par les OPCO compétentes. Les recrutements restent donc soumis à l'obtention de cette prise en charge évidemment et se font uniquement en fonction des besoins du service ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers pour l'année 2024.

Le Maire : « Donc, comme vous le savez, tous les ans, on fait cette délibération pour l'ouverture des emplois saisonniers. Donc face à l'augmentation de charges dans certains services et en période estivale, la commune donc, a recours à des emplois saisonniers. Cette année, on va ouvrir 29 postes, ce qui reste stable au regard des années précédentes. On avait 28 postes en 2023 et 27 en 2022. La légère augmentation d'un poste est liée au développement des services de la culture, avec un poste pour le musée et un poste pour l'événementiel qui sera mutualisé. On a l'an dernier eu à gérer 40 manifestations. Merci madame Maestrati et les services de la culture. Donc c'est une très bonne chose parce qu'il y a la dynamique culturelle qui aujourd'hui est à la hauteur, je dirais, de notre de collectivité. Ceci étant, l'an dernier il a beaucoup été supporté par les services techniques et ça nous a demandé pas mal des exercices et je tiens à les remercier pour l'implication cette année en matière d'organisation. On a voulu mutualiser un poste puisqu'on a aussi le musée de la Résistance Corse à Zonza qui se porte plutôt très bien, on a fait le comité de pilotage j'en parlerais, qui va avoir un petit peu d'accroissement en termes de visites et donc on va mutualiser ce poste. Voilà, donc on reste à effectif constant plus un poste. Vous avez des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Convention de prestation de services avec un médecin généraliste pour l'exercice d'une vacation dans les structures de petite enfance de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire: « Donc, la réglementation en vigueur a imposé à la commune de bénéficier d'un médecin afin d'assurer les missions de référent en santé, le docteur Goulouzelles assurera ces missions pour un coût brut de 350 € mensuels. Le choix de la prestation de service a été fait pour rendre la mission plus attractive. Donc la commune ne peut pas s'aligner sur un salaire d'un médecin à temps plein, et ne va pas embaucher un médecin à temps plein à la crèche. Donc on a mis en place une convention. Est ce que vous avez des questions par rapport à ça ? ».

J Bartoli : « Nous l'avions évoqué déjà dans un conseil municipal, mais ce n'était pas une obligation. La loi a changé entre temps? ».

Le Maire : « Visiblement oui ».

J Bartoli : « Quand ? simplement pour info ».

C Bianconi : « C'est la CAF, c'était en septembre 2023 ».

Le Maire : « Sinon à l'époque on avait mis, on avait quand même quelqu'un qui venait à la crèche ».

J Bartoli : « C'était le docteur Mondet ».

Le Maire : « J'avais tenu moi à l'époque, mais on n'avait pas d'obligation légale, mais j'avais tenu à ce que quand même, il y a une visite médicale parce que malheureusement, on s'est rendu compte aussi que, au fur et à mesure des années, le médecin scolaire un peu disparu de l'équation, on n'est plus comme avant. Avant, on avait tous des visites médicales. Bon, on s'était dit que c'était opportun de le conserver. Donc on avait observé cette règle qu'on avait appliquée et du coup, on avait gardé le docteur Mondet et après lui, il est parti. Et donc maintenant on a une obligation légale et à partir de là, on a ouvert cette convention ».

J Bartoli : « Cette convention, vous l'avez proposée à tous les généralistes ? ».

Le Maire : « Non … ».

C Bianconi : « On a cherché, il y a eu une offre d'emploi, il y a tout qui a été publié quand le décret est sorti et on n'a pas eu de réponse. Après, ils ont prospecté. C'est les services de l'enfance qui ont prospectés».

Le Maire : «Je vous confirme qu'il y a eu publication, elle était volontaire. Tous les médecins n'ont pas forcément envie de faire ça, ils sont rares. D'ailleurs, même à l'époque on l'avait proposé au docteur Mondet c'était avant de faire ça, tous les médecins non pas tous très envie de s'occuper de ça. C'est souvent difficile de trouver ça. Donc oui, je confirme qu'il y a bien eu des publications. Ensuite du moment où elle s'est proposée, on était content d'avoir quelqu'un mais bon, c'est annuel. Si d'autres médecins souhaitent l'année prochaine… »

J Bartoli : « Avant de faire des appels d'offre, il serait bien de rencontrer tout le monde, de proposer ».

Le Maire : « Nous on a fait un appel d'offres… ».

C Bianconi :« C'est la règle…».

Le Maire : « Ceci dit, c'était un secret pour personne que la mairie avait toujours un médecin à la crèche, même quand ce n'était pas une obligation légale. Et je pense que c'est un secret pour personne que le docteur Mondet avait quitté, donc je pense qu'ils auraient très bien pu se positionner en disant tiens, ça, m'intéresse ».

Adoptée à l'unanimité.

<u>Communication - Médias</u>

Publication du bulletin municipal : demande de subvention de fonctionnement au titre du Fonds de Soutien aux l'4édias d'lnformation Sociale de Proximité (FSMISP).

Le Maire: « Le bulletin municipal est un outil donc de médiation et de communication qu'on a mis au service de la population. Et en fait on s'est rendu compte, et ça, c'est plutôt une bonne chose, qu'on pourrait demander une subvention de fonctionnement au titre des fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité. C'est le fameux (FSMISP) qui est un fond spécifique. L'équipe municipale a créé cet outil de communication sous la forme de l'éditorial, un trimestriel qui est distribué gratuitement à toute la population. Donc, afin de conserver ce bulletin et de conforter son action d'information pratique, les actualités locales, les événements et les projets en cours. En plus, on a beaucoup de retours puisque les gens sont très contents d'avoir ces informations-là autres que par le Facebook. Là, pour le coup tout le monde le reçoit et après recherche, il apparaît que cet outil peut bénéficier d'un financement de la part du fonds de soutien aux médias d'information social de proximité dont vous parlez à hauteur de 80 %. Donc, l'estimation des besoins pour ce bulletin trimestriel, affranchissement compris est de 30 000 € annuel avec une prise en charge de 24 000€. Il resterait donc à la collectivité 6 000 €. Mais par contre une bonne nouvelle, on va pouvoir bien pérenniser notre document. Bon, on l'aurait fait quand même. Puis je tiens à dire quand même que c'est 30 000€ qui rentrent en fonctionnement. Les recettes de fonctionnement, quand on gère les collectivités, on apprécie, c'est bien ».

Adoptée par 17 voix pour / 3 contre.

Tourisme

Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme de Zonza / Santa Lucia di Portivechju en catégorie l.

Le Maire : « Conformément aux orientations politiques annoncées depuis le début de la mandature et en gestion du tourisme pour sécuriser la compétence tourisme à l'échelon communal on a obtenu le 4 décembre 2023 le label Qualité Tourisme et ça, c'est plutôt une excellente nouvelle. Avec près de 95 % des critères obligatoires, on peut aujourd'hui poursuivre une démarche et obtenir le classement en catégories 1 avec notre office du tourisme avant de nous engager dans le classement station classée, notre Graal comme vous le savez. Je tiens vraiment tout particulièrement à faciliter le travail de Jean Sébastien Giudicelli et de toute son équipe, parce que ça a été quand même fait dans un temps record. Et je vous rappelle qu'on part de très loin puisque la commune de Zonza n'avait même plus le classement des communes touristiques. Et donc cette course avance bien et on espère si tout va bien en tout cas, ça me paraît être dans les bons tuyaux obtenir le classement, on espère avant la fin de mandature, si tu veux dire deux mots Jean Sébastien ».

JS Giudicelli : « Je voudrais féliciter et surtout remercier l'équipe, on va communiquer dans les jours qui viennent sur le Label qualité tourisme qu'on a obtenu ».

Le Maire : « Bien, merci. Je rappelle juste les chapitres sur lesquels vous vous êtes battus quand même, c'est bien de le savoir, l'office du tourisme est accessible et accueillant, les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique la zone géographique d'intervention, l'information est accessible à la clientèle étrangère, l'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour. Les supports d'information touristique sont adaptés, complet et actualisé. L'office du tourisme est à l'écoute du client ou du touriste, on va dire et engager dans une démarche de promouvoir la qualité et le progrès. L'office du tourisme dispose de moyens humains pour assurer sa mission. L'office du tourisme assure un réseau statistique et l'office du tourisme met en œuvre la stratégie politique locale. Voilà un peu le thème sur lequel on a fait un carton plein.

Adoptée à l'unanimité.

Culture – Patrimoine

Création d'un livre patrimonial sur la commune de Zonza: délibération rectificative suite à une erreur matérielle (délibération n' 20 23 -1 09 d u 09 / 11 / 2023).

Le Maire : « On a à l'ordre du jour la réalisation et l'édition d'un livre patrimonial sur la commune, approbation du projet de son plan de financement. Le nouveau plan en fait.

C Bianconi : « C'est dû à une erreur matérielle dans la délibération ».

Le Maire : « Donc la présente délibération que vous avez déjà votée a fait l'objet d'une erreur matérielle qui portent sur une transcription de certains montants, Dont le coût du programme, de la TVA et du montant TTC. C'est ça et sur le plan de financement avec le calcul erroné du montant attendu pour la subvention de la Communauté des communes de l'Alta Rocca est un montant erroné qui reste à charge pour la commune. Donc la réalisation et édition patrimoniale sur la commune de Zonza que vous avez déjà votée a fait l'objet d'une erreur matérielle qu'il nous faut rectifier. Donc dans le détail, aujourd'hui, la collectivité de Corse prendrait à charge une dépense hors taxe subventionnables et non pas TTC.

Donc la Collectivité de Corse sur 48 000€ prendrait 60 %, à savoir 24 000€, la communauté des communes de l'Alta Rocca, 20 % donc 8 000€ et la commune de Zonza 8 000€. Voilà donc la modification du plan de financement sans erreur matériel ».

K Guilbaud : « C'est moi l'erreur matérielle ».

Le Maire : « Écoutez, vu le nombre de délibérations que vous faites et j'en profite pour vous remercier pour votre implication et la qualité de votre travail. Je dirai une petite erreur matérielle sur les 200 délibérations par an… ».

K Guilbaud : « 130, ça dépend ».

Le Maire : « Un peu plus 130 ça fait moins de 0,5 % d'erreur ».

Adoptée à l'unanimité.

Musée de la Résistance corse de Zonza: autorisation de conventionnement avec d'autres communes corses pour établir des partenariats de collaboration et d'échanges.

Le Maire : « Le musée de la résistance corse à Zonza. Donc le musée de la Résistance corse à Zonza et son autorisation de conventionnement avec d'autres communes corses pour établir des partenariats de collaboration, d'échanges. La mise en œuvre d'une convention entre les différentes communes de Corse qui souhaitent mettre en lumière des événements ou des personnes ayant eu un rôle dans la Résistance corse, pourront participer à la constitution d'un réseau de mémoires qui sera déployé sur toute l'île afin que chacun puisse découvrir et comprendre cette période de notre histoire. La réalisation de ce parcours contribuera au devoir de mémoire et de transmission que nous devons aux héros de la liberté. Le projet de musée de la Résistance corse avance bien, on a fait d'ailleurs son comité de pilotage le 21, mercredi dernier. On peut voir l'état d'avancement des travaux, notamment du musée. L'idéal et c'est une idée forte qui avait été développée avec Marie-Jeanne Nicoli et qui était aussi dans les tuyaux, malheureusement la force public s'en était jamais emparée .On essaie de reconstituer le réseau de résistance sur l'ensemble de la Corse et la commune de Zonza avec son musée de la Résistance, deviendrait tête de pont de cette structure-là. Je vous demande donc de voter la possibilité de conventionner avec les différentes communes qui le souhaitent dans un cadre qui est assez clairement identifié sur ces objectifs, mais qui permettra aussi aux autres communes de valoriser leur patrimoine en matière de résistance et de le mettre en réseau avec notre musée. La commune de Zonza est propriétaire du Musée de la Résistance corse.
Implanté au cœur du village de Zonza, il est le seul musée à être exclusivement consacré à l'histoire de la Corse durant la Seconde guerre Mondiale. Ainsi, il contribue à faire connaître la singularité de notre territoire qui a été le premier département libéré, le 09 septembre 1943. Depuis 2023, le musée bénéficie d'une nouvelle muséographie prenant appui sur l'histoire anthropologique et sociétale de la Corse. La commune de Zonza est désormais engagée dans ce processus-là. Elle propose tout au long de l'année des obligations de préservation, de valorisation de son patrimoine culturel immatériel. Voilà donc l'objet de la Convention, essentiellement avec la commune, afin de constituer un réseau intercommunal. Mais je préfère qu'on le fasse au niveau communal qu'intercommunal, parce que chaque commune peut avoir à cœur de développer sa propre histoire par rapport à ces lieux. Donc un réseau intercommunal avec pour fil conducteur les lieux, les sites, les faits de résistance durant la Seconde Guerre mondiale et il est convenu que la commune de Zonza a la coordination de ce réseau pour en assurer la promotion à l'échelle régionale et nationale. Donc, les axes du partenariat transmettent l'importance de la Résistance corse et le souvenir de ces héros auprès du grand public.

Donc, cela est d'autant plus important qu'il y a bientôt plus de témoins directs je vous le rappelle, rendre hommage à notre peuple qui a su dire non face aux idées totalitaires. Éveiller le public et notamment la jeunesse, à la citoyenneté et à l'engagement, les actions du partenariat à recenser les sites liés aux faits de résistance. Construire un réseau des communes volontaires, utiliser les nouvelles technologies, notamment QR code, pour créer un parcours de contenu interactif, développer une offre culturelle pour un tourisme durable tout au long de l'année à travers l'élaboration des circuits reliant les différents lieux de mémoire du territoire. L'animation du réseau de partenaires également le comité de pilotage, donc. Il est composé à parts égales des représentants de la commune de Zonza et des communes qui seront évidemment cosignataires du document. Voilà les grandes lignes de la convention. La commune du Figari à candidaté. La commune de Conca également. Les communes de l'Alta Rocca dans la totalité. C'est un gros travail qui est lancé maintenant, suivra la commune de Bastia, qui est plutôt extrêmement favorable au projet puisqu'elle a eu l'extrême délicatesse, on va dire, de nous mettre à disposition son conservateur, monsieur Grégori, que je salue pour son implication et aussi la commune d'Ajaccio. Voilà un projet qui prend enfin une ampleur, je dirais, à la hauteur de l'enjeu. Et merci à tous ceux qui y participent. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Création et diffusion de podcasts pour le Musée de la Résistance corse de Zonza: approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Dans le cadre de sa démarche de valorisation et de transmission aussi pour le Musée de la Résistance corse et de la mise en œuvre du don du musée, il convient de collecter les témoignages issus de cette période. C'est un peu la difficulté qu'on va avoir parce qu'ils sont de moins en moins présents malheureusement, vu leur âge. Ainsi, il nous semble opportun de réaliser trois podcasts en langue corse. Le montant de la prestation est fixé à 6 800 € et c'est une opération qui peut bénéficier d'un soutien de la région au titre de la langue corse à hauteur de 60 %. Voilà donc en fait, le fond, c'est 6 342 € de montant, 60 % par la région trois 4 105 €. Il resterait 2 736 € à la commune. Je pense qu'on peut même demander un peu à l'Interco, on verra ou on en restera là je ne sais pas ».

A Carli : « C'est combien le total ? ».

Le Maire : « Trois Podcast en langue corse, 6 342€ qui seront financés à 60%. Qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation et modalités de prise en charge des frais de transport et d'hébergement d'intervenants extérieurs à l'occasion d'événements publics organisés par la commune.

Le Maire : « Donc, la commune ambitionne de faire venir des experts dans plein de domaines, notamment culturels, pour animer des conférences sur notre territoire. Lorsque ces intervenants se déplacent, souvent aussi à titre gracieux, il convient de pouvoir prendre en charge des frais de déplacement avion, bateau, hébergement. Ça dépend des intervenants, ça dépend des propositions. Donc en fait, ce qu'on fait là, c'est que les montants sont appréciés, encadrés, avec la grille tarifaire appliquée aux agents territoriaux. Comme ça on fait une délibération une bonne fois pour toutes et on sait si on reprend … ».

A Carli : « Il serait bon quand même d'avoir un état chaque fois qu'il y a des manifestations ».

Le Maire : « Un état, c'est-à-dire ? ».

A Carli : « Avec les dépenses qui ont été fait pour telle ou telle manifestation plutôt que de donner un blanc-seing ».

Le Maire : « C'est justement le contraire du blanc-seing ce que l'on fait. C'est à dire que là, ce qu'on fait, c'est qu'on encadre, on sait quoi répondre. En fait, l'idée c'est que si quelqu'un nous dit, après on regarde en fonction de la manifestation. Donc ça, c'est une programmation culturelle, dont l'élu en charge et les services sont en train de nous faire leur proposition puisqu'on est en période budgétaire, comme vous vous en doutez. Donc c'est un peu ce qu'on demande à tous nos services, bien en amont. Donc ensuite, si eux, ils souhaitent, dans les discussions qu'ils ont, notamment avec les experts, les faire venir et que l'expert dit oui, moi je veux bien venir, mais j'ai l'avion ou pas, elles connaissent préalablement quel est le cadre qui permet et ça nous évite de faire une délibération au cas par cas. Mais ça veut dire pas dire "open bar ".

A Carli : « Qu'on est un état de ces manifestations ».

Le Maire : « Mais on l'a, on pourra te donner ça très précisément. On le fait volontiers. Après, c'est vrai que 40 manifestations quand même, donc beaucoup de gratuites d'ailleurs. Donc ça nous permettra de et je te remercie parce que tu me donnes, nous donne l'occasion de montrer combien on fait marcher aussi la gratuité pour faire l'accès à la culture pour tous. Merci.

Adoptée à l'unanimité.

Edition d'un livre sur la participation des corses à la Libération de la France et de l'Europe de 1943 à 1945 : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire : « C'est un ouvrage qui est illustré d'environ 200 pages, qui sera réalisé sous la tutelle du Musée de la Résistance corse à Zonza qui fait écho aux festivités commémoratives que vous avez pu voir dans la presse à la télévision et qui a été quand même très apprécié par la population et au-delà. Donc ça sera l'occasion de marquer en 2024 la célébration du 80e anniversaire de la libération de la France puisque on avait un an d'avance et ça nous fait prendre date là-dessus et la diffusion de ce livre et sa promotion vont permettre la valorisation et la transmission à un plus grand nombre du public, scolaires, grand public, résidents comme touristes la connaissance de l'histoire insulaire issue de ce livre et sera vendue aux musées aussi. C'est une dépense de 25 000 € mais. Qui est subventionnable à 50 % par la Collectivité de Corse, la communauté des communes de l'Alta Rocca 20 %, l'ONACVG 10% les anciens combattants et victimes de guerres, ça c'est monsieur Vergelati que je tiens à remercier pour son implication très forte dans le musée de la résistance corse et la commune de Zonza 20% ».

A Carli : « Qui écrit son livre ? ».

Le Maire : « Le conservateur du musée monsieur Grégori ».

Adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'équipements et de matériels

Acquisition de véhicules et d'équipements de déneigement : approbation du projet, du plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Bien que nous soyons en période de réchauffement climatique, il arrive encore qu'il neige à Zonza. Donc afin d'optimiser et d'améliorer les conditions de travail des agents affectés aux services de la voirie la montagne, se soucie de la qualité du service rendu aux habitants, notamment la situation des voies de circulation pour la saison hivernale. Il convient donc de pouvoir faire l'acquisition de véhicules, matériels destinés au déneigement. Donc, au regard de l'expression des besoins que nous a fait remonter Monsieur Quilici, notre adjoint à la montagne en collaboration avec les services techniques, il convient de pouvoir acheter un camion benne équipée d'une lame de déneigement et d'une saleuse pour un coût prévisionnel de 67 500 €. Donc Patrick, normalement avec ce matériel-là, on sera équipé ».

P Quilici : « C'est à dire qu'on va pouvoir déneiger dans la même journée Paccionitoli et Carabona, qu'on déneige toujours la journée d'après et ça nous permet d'avoir un camion benne puisque le nôtre est vieux, on met la saleuse dessus… ».

Le Maire: « Du coup on a le camion benne qui nous sert pour tout le reste. Alors, le plan de financement donc, Collectivité de Corse sur 76 500, c'est le comité de massif, le fameux SADPMC pour 65 % de la dépense soit un montant attendu de 49 725 € et fonds propres de la commune 35 % pour 26 775 €, total 76 500 €. Est-ce que vous avez des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement du territoire : projets et travaux

Extension de l'école de Zonza: actualisation de la réévaluation du projet, modification du plan de financement et nouvelle demande de subvention.

Le Maire : « La commission des finances s'est réunie sur ces questions-là et aussi la commission urbanisme. Donc ça a été vu en commission. A l'école de Zonza, les travaux ont commencé, ça ne se fait pas trop sans surprise, mais les travaux d'extension de l'école aujourd'hui doivent être réactualisés et on doit réévaluer un petit peu ce projet. D'une part, le projet a été adapté, donc dans le but d'apporter une valeur ajoutée au bâti avec la transformation d'une partie du toit de l'école en toit terrasse qui va nous permettre, avec un revêtement d'étanchéité à la salle de classe à l'étage de disposer d'un espace extérieur complémentaire et optimal. Là, c'est un choix qu'on vient de faire pendant les travaux, mais on trouve que c'est opportun de le faire ailleurs. On a aussi les entrepreneurs qui doivent prendre en compte les changements du cadre réglementaire appliqués aux secteurs de la construction on passe de la RT 2012 à la RE 2020 on passe à la réglementation environnementale au lieu de la réglementation thermique. Donc c'est elle qui s'applique. Donc là-dessus, on a un petit peu de surcoût. On a constaté aussi que le talus qui jouxte le cimetière pour ceux qui connaissent , sur lequel le mur latéral de la structure devait s'appuyer, était un peu instable. Donc il y a nécessité de dresser en lieu et place un mur de soutènement consolidé en béton banché et d'installer un système de drainage complémentaire. Donc cette contrainte technique imprévue a fait bondir aussi le poste de la dépense. Ces éléments conjugués à ceux de l'inflation nous ramènent à une hausse de 30 % sur le projet et donc on est désormais à 215 000 € de plus-value c'est pour ça qu'on repart sur un plan de financement global. L'État (DETR)sur la dotation des écoles et l'état toutes subventions c'est 32 % donc 79 000€ et 129 000€. La collectivité de Corse 40 % donc 255 000€.

Il reste à charge pour la commune 177 000€ pour avoir une école qui aura repris un peu de souffle, qui sera amenée à être agrandie en plus puisqu'aujourd'hui le village de Zonza va voir sa population aussi s'accroître. Et puis surtout, l'installation de cette garderie ludique qu'on va pouvoir transformer en ALSH ça veut dire que la montagne pourra disposer comme littoral du système donc de centre aéré qui permet aux mamans et aux papas qui vivent à la montagne de pouvoir travailler en dehors du village et pouvoir vivre au village.

Adoptée à l'unanimité.

Réhabilitation d'un bâtiment communal à destination de locaux administratifs (office municipal de tourisme): actualisation de la réévaluation du projet, du plan de financement et nouvelles demandes de subventions.

Le Maire : « Les consultations par voix de marché sont terminées aujourd'hui, on regarde l'analyse des plis reçus aujourd'hui, certains lots comme la démolition et la reprise en gros œuvre ont étés sous évalués par le maitre d'œuvre d'autres ont subi l'impact de l'inflation, ont conduit à une mise à jour du coût estimatif. Là encore les fenêtres ont subi 100% d'inflation à chaque fois on est dedans, pas que notre collectivité. Il y a une inflation sur les huisserie assez incroyable. Ce projet a été estimé à l'origine à 402 000€, il passe à 625 000€. L'état des subventions, 20% pour l'Etat 125 000€, collectivité de Corse 60% (ATC) 375 000€ et commune de Zonza fonds propres 125 000€. Les travaux sont attribués et vont commencer incessamment sous peu. Il faudra qu'on regarde parce qu'on va rentrer dans la saison et l'axe comment ne pas l'engorger, il faudra organiser le chantier. Des questions ? ».

J Bartoli : « 300 000 l'achat plus 600 000€ les travaux, un cout de quasiment 1 000 000€ pour combien de m² ? ».

Le Maire : « 400 m² de locaux financés à 80%, nous ça nous coûte 200 000 €. C'est une très belle opération et en plus, on va pouvoir le mettre tout en granit il va être beau ça va nous permettre de pouvoir rénover un peu le centre de Sainte Lucie qui a besoin qu'on s'en occupe et retrouver un peu son cachet d'origine. D'ailleurs, on va soigner aussi à l'extérieur… ».

JS Giudicelli : « Les plans ont été fait en ce sens ».

Le Maire : « Oui, vraiment et puis on va pouvoir rendre un peu du cachet à l'intérieur. On va refaire aussi les lampadaires avec le SDE2A, ça va nous permettre d'avoir quelque chose de esthétiquement beau et puis surtout de faire revivre un peu le centre de Sainte-Lucie. Parce que là, on va aussi démarrer les travaux pour le parc paysager à l'entrée, on va l'arborer là aussi avec le fonds vert, donc ça nous fera une promenade un peu sympathique. Il y aura le parking qui permettra m'amener les visiteurs y compris les touristes jusqu'à l'office, je pense que c'est une bonne chose. Si les plans sont fidèles à ce qu'on a vu ça va être quelque chose de très beau et ça nous remettra un lieu de vie ».

C Bianconi : «De toute façon il y a un permis ».

Le Maire : « Oui, le permis est consultable pour ceux qui n'ont pas… ».

C Bianconi : « Il sera obligé d'être conforme le permis ».

Le Maire : « Des fois entre le permis et le rendu, je parle pour moi qui ai du mal à me projeter et j'avoue que je n'ai pas une intelligence géométrique donc j'ai du mal à voir ce que ça peut donner. Parce que des fois sur le plan c'est très beau, c'est une affaire de goût. Après quand on le voit sorti de terre. Là non, j'espère que ce sera bien.

C'est vrai que ça fait quand même pas mal d'argent public. Mais du coup on aura un l'office aussi qui sera un peu à la hauteur de ce qu'est la commune de Zonza une comme touristique. Parce que là c'est vrai, sans faire offense, honnêtement l'office n'est pas du tout à la hauteur des enjeux, pas visibles et puis il ne parle pas de notre histoire comme quand on va arriver dans un bâtiment en pierre qui est un des plus vieux bâtiments de la commune avec des bureau, il y a un petit rooftop au-dessus qui va nous permettre de recevoir des partenaires. Et on aura l'office de Zonza aussi qui sera pareil, par contre une très belle structure et du coup on aura deux offices assez remarquables, un peu à l'instar de ce qu'ils ont à Porto Vecchio, j'ai trouvé que le réaménagement est très joli à Porto Vecchio. Qui est pour ?».

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique de la crèche de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions.

Le Maire: « On fait encore une belle opération, c'est un peu encore le talent des services, mais c'est vrai que c'est cette crèche aujourd'hui demande beaucoup d'implication. Donc on vous propose la rénovation énergétique de la crèche Sainte-Lucie de Porto-Vecchio avec l'approbation d'un projet de plan de financement. Nous avons beaucoup d'enjeux qui sont liés au réchauffement climatique on le sait, on s'est engagé à fond sur cet axe, on a déjà investi un petit million d'euros dans la rénovation énergétique. Un programme ou on a dépassé le million un peu plus en investissement. Ça, c'est bien, Ça sera à mettre à l'actif du bilan environnemental ».

C Bianconi: « Ce sera au budget vert ».

Le Maire: Le budget vert, vous l'avez voté la dernière fois, on va le mettre cette année en place, je vous en vous en parlerai plus tard, mais vous verrez comme ça chaque opération, on aura la traçabilité de l'impact environnemental. C'est une première je pense qu'on va être la première commune de Corse à avoir un budget vert. Je suis vraiment content qu'on ait avance là-dessus. Après avoir réalisé une opération de remise à niveau, dont d'une partie des bâtiments, il convient de porter notre action sur les locaux qui hébergent la crèche communale. Remplacement des menuiseries intérieur et extérieur. Là encore, regardez, rien que les menuiseries 146 000 €, remplacement des appareils de climatisation et du chauffage 148 000 € et remplacement des vêtements de sol 50 000 €. L'ensemble de ces dépenses sont éligibles au fonds vert et donc financé par l'Etat à 80 %. Donc l'Etat subventionne sur 345 000 €, montant attendu pour la commune 276 000 € et commune fonds propres 69 000 €. Ça signifie que pour 70 000€ le commune refait sa crèche ».

C Bianconi : « Comme ça on est conforme au décret aussi ».

Le Maire : « De plus, il y a un décret avec une liste de toutes les choses qu'on avait à faire. On a préféré traiter le problème dans sa globalité et comme ça on sera en avance, y compris pour la PMI et la CAF. Est-ce que vous avez des questions là-dessus? ».

Adoptée à l'unanimité.

<u>Urbanisme et Opérations foncières</u>

Acquisition foncière par donation de terrains au lieu-dit San Cesariu à Zonza.

Le Maire: «Monsieur, Madame Cavalli souhaite effectuer une donation à la commune de Zonza des parcelles A1215, A 1216, A1217 et A 1218.

La surface de ces parcelles est de 549 m² et au total va nous permettre de faciliter l'accès à la chapelle de San Cesariu. Alors je tiens à remercier donc les heureux donateurs. La commune est très reconnaissante de cet acte de donation. C'est un projet qui était dans les tiroirs, enfermé plein de poussière depuis maintenant quelques années et qui avait été stoppé je ne sais pour quelle raison. Que j'ai eu à cœur de remettre en marche avec André et donc on a pu, avec l'accord de la famille, reprendre l'ensemble des éléments de ce dossier pour le concrétiser. Voilà donc San Cesariu vous le savez c'est l'opération aujourd'hui, alors dommage que Vincent ne soit pas là, de la commission du patrimoine avec la DRAC, qui avait un peu avancé là-dessus là encore on a un premier diagnostic et ensuite une fois que le diagnostic sera fait, on donnera la parole aux historiens à ce moment-là, ça restera encore voire comment ça se finance, mais en tout cas on a sécurisé, je dirais, la valorisation patrimoniale sur l'aspect je dirais technique. Ensuite sur l'aspect historique, ça se fera dans un deuxième temps. Est-ce que vous avez des questions par rapport à San Cesariu? ».

A Carli : « Quelle est la famille qui a fait la donation? ».

Le Maire : « Cavalli, c'est Dinou. Très bien, qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

<u>Affaires diverses</u> (questions non soumises à délibérations).

Information du conseil municipal concernant la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2023.

Le Maire : « Donc je vais vous donner maintenant les informations qui concernent la liste des marchés publics passés ou en cours. Année 2023, intitulés :

- Extension de l'école du temps entre création d'un espace public et d'un service de restauration. Le Lot 1 : Vrd 20 739 €, lot 2 : Gros œuvre 166 814€, lot 3 : couvertures 100 798€, lot 4 : Étanchéité 23 230, lot 6 : Cloisons 94 795€, lot 7 : Carrelage 25 475€, lot 9 : peinture 17 768€, lot 10 : plomberie 44 622, lot 11 :Electricité 34 033€. Voilà pour l'extension de l'école de Zonza et la création d'un espace ludique et d'un service de restauration.

- Création de la classe supplémentaire au groupe scolaire de Saint Lucie de Porto Vecchio, donc l'agrandissement de l'école.
Lot 1 Gros œuvre : 110 585,28 €, lot 5 : électricité : 19778,04€

- Création d'une cage d'ascenseur au centre culturel Sainte-Lucie de Porto Vecchio.
Lot 1 gros œuvre: 34 300,27 €, lot 2 ascenseur: 35398,0 €

- Mission de conduite d'opération pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie :107 835 €

- Fourniture, livraison et pose du matériel de restauration pour la cuisine centrale de Sainte Lucie de Porto : 129 970 €

- Extension de la cuisine centrale de Sainte-Lucie de Porto Vecchio.
Lot 1 G.O. : 36067,90 €, lot 2 :Struc. Métal : 158 962,03 €, lot 3 : 16 876,75 €, lot 4 : Plomb froid : 56 473,45 €

- Transport de voyageurs Viseo - massif des Bavella – 2023 : 53 460,43 €

- Mission d'études géotechniques (Parking de Zonza) : 12 960,00 €

- Prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de l'école primaire de Sainte Lucie de Porto-Vecchio : accords-cadres max 60 000 € /an

- Mission de contrôle technique (CT), de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), d'ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC) et de coordination SSI (CSSI) (Parking de Zonza).
Lot 1 : CT : 18552,0 €, lot 2 : CSPS : 10165,20 €, lot 3 OPC : lot 4 : CSSI : 9300,00€.

- Marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Zonza, le marché est en cours, nous l'aurons peut-être fin mars.

- Réfection des routes communales de Taglio Rosso : 168 440,00€, c'est beau presque les gens sont contant.

- Office de tourisme Sainte Lucie de Porto Vecchio, c'est en cours.

- Extension du Centre culturel de Zonza (après classement sans suite pour infructuosité de la précédente consultation), c'est en cours.

- Exploitation forestière en forêt communale de Zonza et services connexes, c'est en cours depuis 2017.

- Schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour le PLU : 72 630,00 €.

- Et enfin, Construction d'un parc de stationnement et restructuration de l'ancienne gendarmerie Mission d'ordonnancement pilotage et coordination de chantier (OPC), c'est en cours.

Voilà pour les marchés publics qui ont étés attribués en 2023. Des Questions ? ».

A Carli : « Ça serai bien qu'on ait un état ».

Le Maire : « Le voilà, c'est ça. »

C Bianconi : « De toute façon il est publié avec le conseil, il est à l'affichage légal ».

Fin du conseil municipal.

Le Maire,

Nicolas CUCCHI

